

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 mars 2013
(convocation du 11 mars 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 12h15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FLORIAN Nicolas à M. FAVROUL Jean-Pierre à partir de 12h00
M. GAUZERE Jean-Marc à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12h00
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 12h15
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h15
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques à partir de 12h30
Mme BREZILLON Anne à Mme LIRE Marie-Françoise jusqu'à 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BONNEFOY Christine
Mme CHAVIGNER Michèle à M. DUART Patrick
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François
M. DAVID Jean-Louis à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h45
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte
Mme DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11h50
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe

M. DUPOUY Alain à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle
M. GALAN Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h20
M. HURMIC Pierre à Mme NOEL Marie-Claude
M. JOUBERT Jacques à M. LABARDIN Michel à partir de 12h00
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h15
Mme LAURENT Wanda à M. GELLE Thierry
M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10h00
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à partir de 10h40
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUERON Robert à M. QUANCARD Denis
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
Mme TOUTON Elisabeth à M. BRON Jean-Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Schéma de déplacements tous modes de l'agglomération bordelaise - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Monsieur OLIVIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux connaît un accroissement constant de sa démographie ainsi que de ses déplacements et se projette comme agglomération millionnaire à l'horizon 2030. Cette perspective nécessite que des réflexions en matière de gestion et d'organisation des déplacements soient menées.

Ainsi, la Cub, après avoir validé le plan d'actions de sa politique vélo ainsi que les modalités d'aménagement de son réseau de voirie et d'espaces publics, conduit actuellement différentes études visant à définir son armature en TCSP, sa politique de stationnement ou encore le volet déplacements du PLU 3.1. Or, ces réflexions «thématiques» et monomodales nécessitent à présent une réflexion générale permettant d'articuler ces différentes démarches de déplacement à l'échelle du périmètre communautaire.

Par ailleurs, la Communauté urbaine a passé des accords de coopération avec les 27 communes sous la forme de contrats de co-développement dont certains visent à la réalisation de schémas de déplacements communaux.

Le présent marché a ainsi pour objet la réalisation d'une étude visant à élaborer un schéma multimodal sur les 27 communes de l'agglomération bordelaise et sa déclinaison fine sur 11 communes du territoire communautaire, à savoir Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Cenon, Lormont, Floirac, Le Bouscat, Le Taillan, Parempuyre et Pessac.

Il s'agit de définir un diagnostic de la mobilité tous modes, d'élaborer un schéma d'ensemble pour le fonctionnement du territoire pour ensuite décliner localement les principes de desserte et d'accessibilité en définissant un plan d'actions.

La prestation sera décomposée en une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

La tranche ferme concerne l'élaboration du schéma d'agglomération sur les 27 communes et sa déclinaison sur les 11 communes définies conformément aux engagements pris entre les communes et la CUB. Les tranches conditionnelles concernent une extension du périmètre communautaire (28^{ème} commune) ou une demande supplémentaire d'un schéma communal (12^{ème} commune).

Il s'agit d'un marché à prix forfaitaires. Le délai d'exécution de la tranche ferme est de 9 mois à compter de la date de notification du marché. Le délai d'exécution de chaque tranche conditionnelle est de 1 mois. Ces délais s'entendent hors périodes de validation des différentes étapes par la CUB. La dépense a été estimée au global à 300 000 € HT.

Son financement est assuré par le budget principal, exercices 2013 et suivants, chapitre 011 – article 617 – CRB KB00 – Fonction 8222.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été lancée en application des 33 3^{al.}, 57 à 59 et 72 du code des marchés publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) et au journal officiel de l'union européenne (JOUE) le 3 novembre 2012.

A la date du 12 décembre 2012, huit candidats ont déposé leurs offres. Leurs candidatures ont été agréées par la Commission d'appel d'offres le 19 décembre 2012. Il s'agit de :

- groupement TTK / CODRA / PTV,
- société VERDI Ingénierie Sud Ouest,
- société EGIS France,
- groupement ITER Conseil et Transport / CITER
- groupement MVA Consultancy / TRANSETUDE
- société ARCADIS ESG,
- groupement SYSTRA / EREA / TRANSITEC,
- groupement 6T Bureau de recherche / SETEC.

A la suite du rapport d'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, réunie le 6 mars 2013, a décidé d'attribuer le marché au Groupement TTK/CODRA/PTV pour un montant total de 125 000 € HT (111 000 € HT pour la tranche ferme, 7 000 € HT pour la tranche conditionnelle 1 et 7 000 € HT pour la tranche conditionnelle 2), soit 149 500 € TTC.

En application des articles L-2121.12 et L-2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de marché est mis à la disposition des conseillers communautaires à l'immeuble le Guyenne à la Direction de la Commande Publique – 6^{ème} étage.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec le Groupement TTK/CODRA/PTV pour un montant total de 125 000 € HT, soit 149 500 € TTC.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 3^{al.}, 57 à 59 et 72,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 6 mars 2013 attribuant le marché au Groupement TTK/CODRA/PTV,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE par sa décision du 6 mars 2013, la Commission d'appel d'offres a attribué le marché portant sur la réalisation d'un schéma de déplacements tous modes de l'agglomération bordelaise, au Groupement TTK/CODRA/PTV,

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec le Groupement TTK/CODRA/PTV, qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 125 000 € HT, soit 149 500 € TTC.

Article 2 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal, exercices 2013 et suivants, chapitre 011 – article 617 – CRB KB00– Fonction 8222.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 mars 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 MARS 2013

PUBLIÉ LE : 29 MARS 2013

M. MICHEL OLIVIER